



**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE
CARTOGRAPHIE ACTUAL**

Demandeur :

Nom de la structure :	Syndicat des Pays du Forez
Nom de la personne en charge du dossier :	Peggy Jimenez
Fonction de la personne en charge du dossier :	Assistante PAH
Adresse :	Place du Prieuré 42600 CHAMPDIEU France
Téléphone :	0477977035
Fax :	0477970592
Courriel	peggypah@wanadoo.fr

Objet de la demande :

Carte des Pays du Forez

Utilisation de la cartographie :

Utilisation de la carte complète avec pictos sur le site internet de l'association Forez Tourisme www.foreztourisme.fr

Si l'utilisation porte sur une édition :

Est-elle destinée à la vente ? :	Non
Fait-elle l'objet d'une régie publicitaire ?	Non

**CONDITIONS A RESPECTER POUR L'UTILISATION D'UNE CARTOGRAPHIE ACTUAL
ET LA VALIDITE DU NUMERO CI-DESSOUS**

RAPPEL : Nous pratiquons sur nos cartographies une cession des droits de reproduction et non pas des droits d'auteur qui sont inaliénables.

Par conséquent vous devez **IMPERATIVEMENT** conserver en marge de la cartographie la mention suivante : « Cartographie réalisée par ACTUAL - Tél. : 03 25 71 20 20 – www.actual.tm.fr - Reproduction interdite » + numéro d'autorisation. Une flamme type peut vous être adressée sur simple demande. Dans le cas des sites Internet, le lien hypertexte vers notre site web doit impérativement être actif.

Nous vous rappelons que le numéro d'autorisation qui vous est communiqué par ACTUAL ne constitue qu'une autorisation de reproduction du document d'origine remis par ACTUAL. Toute correction, adaptation, modification, extraction, mise à jour et en règle générale tout changement apporté sur nos cartographies sans autorisation expresse et écrite est strictement interdite.

Nous vous rappelons par ailleurs du danger que représente la mise à disposition de nos fichiers auprès de prestataires (agences de communication, web agency...) et du risque de réutilisation abusive de leur part. Il vous appartient de vous assurer que de telles pratiques ne puissent se produire.

Le numéro d'autorisation communiqué est unique et ne peut être utilisé plusieurs fois.

Vous devez nous envoyer au minimum 5 justificatifs de l'impression réalisée.

Pour des raisons évidentes de qualité et d'image de marque de notre société, nous refusons toute reproduction de nos cartographies réalisée par numérisation d'un document déjà imprimé. Seule l'utilisation du fichier informatique source, ou d'une copie, permet d'obtenir un rendu qualitatif de nos créations. Si vous ne détenez pas le fichier informatique source de la carte concernée par cette demande, ou si celui-ci n'est pas compatible avec votre matériel, nous pouvons réaliser une duplication de ce fichier aux conditions suivantes :

Copie du fichier original (fichier MAC, Illustrator®, Xpress® ou Photoshop®, versions variables selon la date de création de la cartographie) sans modification de contenu et de caractéristiques techniques = 290,00 € H.T. (forfait récupération de sauvegarde à la Banque, extraction des données, vérification, copie et expédition). Toute autre demande sur devis.

Les infractions constatées seront signifiées par huissier et portées, en dehors des droits recouverts auprès du Tribunal de Commerce de Troyes.

Nom et prénom : Peggy Jimenez
Société : Syndicat des Pays du Forez
Fonction : Assistante PAH
Date de la demande : 14/04/2009 10:16
Adresse IP : 90.29.158.39

J'accepte pleinement et sans réserves les conditions ci-dessus Je refuse

Demande reçue le : 14/04/2009 10:16
Accord donné le : 14/04/09 par : Jean-Marc PEINTRE

Nous vous confirmons notre accord pour l'utilisation de la carte citée ci-dessus et vous accordons le :

Numéro d'autorisation : 87-42/JMP/04-09